



35^{ème} SESSION VIRTUELLE ORDINAIRE DU COMITÉ AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT (CAEDBE)

Communiqué Final

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) vient d'achever sa 35^{ème} Session ordinaire qui s'est tenue virtuellement en raison de la pandémie de la Covid-19 du 31 Août au 8 Septembre 2020.
2. Des représentants des États membres, des représentants des Agences des Nations Unies et des représentants de la Société Civile ont participé à la Session.
3. La cérémonie d'ouverture de la Session a été honorée par diverses personnalités, dont le représentant des enfants Mr Billy Omondi, Mme Felistus Motimedi, représentante du Forum des OSC, Mr. Gilbert Sebihogo, Directeur Exécutif du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH), l'Honorable Begoto Miarom, Président du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption et Président en exercice de la Plateforme de l'Architecture Africaine de Gouvernance ; M. Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants ; Hon. Solomon Ayele Dersso, Président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ; S. E Baye Moctar Diop, Ambassadeur du Sénégal et Président du Sous-Comité du COREP sur les Droits de l'Homme, la Démocratie et la Gouvernance ; et S.E. Amira Elfadil, Commissaire aux Affaires Sociales de l'UA. La Session a été officiellement ouverte par le Président du Comité, l'Honorable Joseph Ndayisenga.

4. L'Honorable Aboubekrine El Jera a prêté serment en tant que nouveau membre du Comité en remplacement de feu l'Honorable Mohamed Hmeyada, décédé le 2 mars 2019.

5. Le Comité a rendu hommage à l'un de ses membres, feu Dr Azza ElAshmaweey, qui était la Première Vice-présidente, et décédée le 16 avril 2020.

6. Le Comité a délibéré sur la protection des enfants dans la situation de la Covid-19 où il a entendu les expériences de l'Angola, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Sénégal et de l'Afrique du Sud. Le Comité a également reçu des interventions sur la question des Droits de l'enfant et de la Covid-19 de la part de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants (RSSG-VFA) ainsi que des OSC, notamment le Centre pour les droits reproductifs, l'Initiative pour les Droits Sociaux et Économiques, African Child Policy Forum, Plan International, le Conseil National du Zimbabwe pour le bien-être des enfants et Save the Children International. Les délibérations ont souligné que la Covid-19 a entraîné la fermeture d'écoles, une augmentation de la violence et des abus sexuels, une augmentation de la pauvreté des enfants, la séparation des parents, des atteintes au droit à la Santé, à la vie et à la survie.

7. Le Comité a examiné le 2ème rapport périodique de la République du Kenya sur la mise en œuvre de la Charte et les recommandations précédentes du Comité. Le Comité publiera ses observations finales et ses recommandations à l'État partie et entreprendra une visite dans le pays pour suivre la mise en œuvre de ses recommandations actuelles.

8. Le Comité a lancé une application mobile sur l'Agenda 2040 et la Charte qui contient une version adaptée aux enfants. L'application est destinée à populariser la Charte et l'Agenda 2040 ainsi qu'à informer les utilisateurs sur le travail du Comité.

9. Le Comité a invité le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) à fournir des informations sur la situation des enfants dans la région du Kasai. Le Comité a reconnu la volonté politique du Gouvernement d'accepter le Comité pour

des visites de pays et pour la poursuite du processus de ratification. Le Comité a indiqué que la responsabilité en cas de violation des droits de l'enfant devrait être renforcée et que le Gouvernement devrait s'efforcer de garantir une situation où les violations des droits de l'enfant ne sont pas tolérées. La délégation du Gouvernement de la RDC a informé le Comité que l'État a ratifié la Charte au niveau national et que les instruments de ratification seront déposés au bureau du conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine dans les prochaines semaines.

10. Le Comité a examiné 06 communications. Il a accepté la demande de règlement à l'amiable soumis par les requérants dans la Communication N° 0011/Com/001/2018 C. la République du Soudan. Il a déclaré recevable la Communication N° 0012/Com/001/2019 contre la République-Unie de Tanzanie.

11. Il a décidé de joindre les Communications N° 0015/Com/003/2020 et N° 0017/Com/005/2020 introduites contre la République du Soudan. Il a ajourné la Communication n° 0013/Com/001/2020 c. la République du Mali et la Communication n° 0014/Com/002/2020 contre la République d'Afrique du Sud pour réponse des États concernés.

12. Le Comité a adopté les documents de travail suivants, tels que modifiés : Règlement intérieur révisé ; Directives pour l'établissement des rapports des États parties ; Directives pour les rapports complémentaires ; Directives sur le statut d'observateur des organisations et associations non gouvernementales ; Directives sur la conduite des enquêtes ; et Directives révisées sur les Communications.

13. Le Comité a adopté l'Observation Générale N° 6 sur l'Article 22 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, relatif aux enfants dans les situations de conflit. L'Observation Générale identifie la nature de l'obligation de l'État en vertu de l'Article 22, identifie les principaux éléments des droits qui y sont énoncés et évalue l'interaction de l'Article 22 avec les normes du Droit International Humanitaire. Elle apporte une valeur ajoutée en fixant sans équivoque l'âge du recrutement à 18 ans, en abordant les questions de tension et de conflit et en reconnaissant la nature extraterritoriale des conflits.

14. Le Comité a élargi sa procédure de mécanismes spéciaux en adoptant une

résolution sur la **création de groupes de travail** pour soutenir la mise en œuvre de son mandat. À cet égard, le Comité a adopté des résolutions sur la création de trois Groupes de Travail, à savoir

- a. Groupe de travail sur la mise en œuvre des décisions du CAEDBE ;
- b. Groupe de travail sur les droits de l'enfant et le changement climatique ; et
- c. Groupe de travail sur les droits de l'enfant et les entreprises.

15. Le Comité a délibéré sur les activités liées à la Charte @ 30 et a décidé d'organiser en novembre une conférence de haut niveau où les représentants des États membres, les représentants des enfants, les agences des Nations unies, les OSC et les experts techniques tiendront une série de réunions. Dans le cadre de ces ateliers, le Comité organisera notamment un forum des parties prenantes afin de discuter des conclusions de l'examen quinquennal de la mise en œuvre de l'Agenda 2040 et de fixer les priorités pour les cinq prochaines années de mise en œuvre de l'Agenda.

16. Le Comité a examiné les demandes de statut d'observateur et a pris les décisions suivantes :

- a accordé le statut d'observateur à l'Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF) sous le numéro OBS/033/2020 ;
- a accordé le statut d'observateur au Graca Machel Trust sous le numéro OBS/034/2020.

17. Le Comité a décidé d'entreprendre une étude sur l'impact du Covid-19 sur les enfants et a choisi deux de ses membres, l'Honorable Nanikie Nkwe et l'Honorable Hermine Kembo, comme personnes de référence pour l'étude.

18. Le Comité a confié à l'Honorable Aboubekrine El Jera le mandat de rapporteur spécial sur la Santé, le Bien-être et le Développement.

19. Le Comité a décidé de tenir sa prochaine session qui comprend les ateliers sur la célébration du 30e anniversaire de la Charte du 23 novembre au 4 décembre 2020.

Fait virtuellement lors de la 35ème session ordinaire le 08 septembre 2020.